

Chers amis Solognots,

un projet de Parc Naturel en Sologne refait surface après 20 ans de gestation. Les tentatives précédentes, depuis plus de 50 ans, ont toutes échouées faute d'entraîner l'adhésion des solognots et de leurs élus.

Une démarche nouvelle est engagée pour la protection nationale des zones humides du territoire. La Sologne fait partie d'une sélection, à dire d'experts, de 18 sites potentiels.

S'engage aujourd'hui, pour la première fois depuis l'élaboration de la mission de prospection courant 2021, une consultation "éclair" des élus, pour d'ici la fin d'année identifier le ou les sites qui susciteraient l'adhésion, des parties prenantes.

Nous vous proposons d'exprimer dans ce message les raisons pour lesquelles, de notre point de vue, un Parc National zones humides serait néfaste pour l'ensemble des Solognots.

**Argumentaire** en 8 points

### **Pourquoi un Parc National zones humides ne convient pas à la Sologne**

#### ***1-Nombreux sont les acteurs locaux, propriétaires, gestionnaires de l'espace rural qui ne comprennent pas l'intérêt d'un éventuel Parc National zones humides pour la Sologne.***

Ce territoire est l'aboutissement réussi d'une harmonie manifeste entre l'homme et la nature qui a su conjuguer les activités humaines traditionnelles avec le respect de son identité profonde.

Espace naturel historiquement façonné par l'homme, la Sologne est considérée par la mission ministérielle comme « en bon état de conservation ».

Cet état de conservation ne doit rien au hasard, c'est le fruit de la qualité de la gestion et de la sauvegarde du milieu naturel effectuée globalement par les collectivités publiques, les propriétaires, les agriculteurs qui ont su intégrer les activités humaines à caractère artisanal et de petite industrie locale.

#### ***2-Le Parc National serait une source de désresponsabilisation des acteurs locaux***

En application des dispositions législatives et réglementaires les Schémas de cohérence territoriale, les PLU et autres dispositions en matière d'urbanisme devront être compatibles avec les mesures de la charte du Parc National.

C'est un véritable transfert de responsabilité des élus locaux soumis aux suffrages universels des électeurs au profit de gestionnaires qui eux ne le sont pas.

En outre, l'esprit d'initiative et d'entreprise de nombreux propriétaires, gestionnaires de leur territoire, serait bridé par un encadrement d'experts qui décideront de la compatibilité de leur projet avec la charte du Parc.

### ***3-Une source de complexité administrative supplémentaire***

Le territoire solognot à cheval sur 3 départements, du Loir et Cher, Loiret et Cher serait pris dans un enchevêtrement accru de compétences administratives.

Lenteur, lourdeur, blocage de prise de décision, parcours administratif complexe ne manqueraient pas d'apparaître dans une vision administrée de la nature.

### ***4-Une vision idéologique de la nature***

Un PR donne la priorité à une vision théorique des espaces naturels au détriment des activités économiques et d'emplois indispensables au développement des Solognots et des Solognotes.

La nécessité de préservation des milieux humides ne doit pas être imaginée dans une vision figée de la nature. Une « mise sous cloche » du territoire serait préjudiciable à son développement harmonieux. Le pari d'un développement industriel lié au seul tourisme vert est un pari risqué qui se retournerait contre nous.

### ***5-Un danger pour la chasse***

Aujourd'hui, l'activité économique de la chasse représente pour la Sologne un chiffre d'affaires essentiel. Premier moteur économique du territoire, cette activité génère cultures, élevages, réhabilitation et entretien d'un important patrimoine naturel et bâti, dépenses dans tous les commerces, culture, divertissements, gîtes, restauration...

La chasse ne manquerait pas d'être fragilisée par des restrictions nouvelles. Rajouter une structure qui prétendrait l'encadrer (en ajoutant obligations, interdictions et autres contraintes) mettrait en danger cette activité indispensable à la Sologne.

L'observation en annexe du rapport qui fait mention de « l'existence d'une forte pression de chasse », laisse présager d'une reprise en main préjudiciable.

Tout relâchement de la pression de chasse aurait pour effet immédiat une explosion des dégâts du grand gibier : dommages aux cultures, jardins, prairies naturelles, sylviculture, accidents routiers, risques épidémiques.

Les Solognots seront alors confrontés à des conséquences financières importantes auxquelles les Fédérations de chasseurs ne peuvent déjà plus répondre puisqu'elles ont demandé récemment le support de l'État.

## **6- Un danger pour l'agriculture**

« Il existe une forte pression d'agriculture » sur la Sologne mentionne le rapport (source UMS Patrinat 2021, CGDD 2021). Nombre de solognots considèrent que les activités agricoles, sylvicoles et d'élevage ne sont pas des causes perturbatrices du milieu solognot mais plutôt un atout précieux. Ressource nécessaire à la vie humaine, à la faune et à la flore, élément d'équilibre majeur pour la biodiversité et aide financière précieuse à l'entretien de cet espace naturel, l'agriculture doit être pérennisée en Sologne.

La déprise agricole de ces dernières années a ouvert la voie à de nouveaux usages privilégiant les circuits courts, la valorisation des produits locaux bénéficiant du dynamisme des cultures maraîchères et fruitières, d'une agriculture de conservation plus respectueuse de l'environnement, des produits de la Sologne viticole, du développement de la production agro-alimentaire, de produits innovants issus de la pisciculture ...

La déprise agricole s'est souvent accompagnée d'un nouvel essor de la sylviculture portée par des usages multiples : filière bois/énergie, matériaux de construction de l'habitat et ressource utile à l'industrie.

La contribution de nos massifs forestiers solognots à la séquestration du carbone est de plus un atout précieux dans la lutte contre le changement climatique.

La sauvegarde de cette activité agricole et sylvicole est essentielle pour l'avenir du territoire solognot et sa mise en coupe réglée par un Parc National viendrait briser ce nouvel élan.

## ***7-Un projet très couteux estimé en première approche à 8 millions € annuel***

Les emplois administratifs estimés sont de 50 personnes à temps plein. Le budget prévisionnel fait état d'un montant de 8 millions € annuel dont 6 millions en dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses ne peuvent qu'être supportées par le contribuable. Quelle valeur ajoutée par rapport aux administratifs en place dans les organismes qui assurent aujourd'hui la gestion de la biodiversité, de l'eau, de la chasse au travers des outils déjà existants : Plan Simple de Gestion forestier, Natura 2000, trames vertes et bleues, espaces naturels sensibles, aires protégées ?

Quelle valeur serait ajoutée en substituant le support d'une économie locale à une dépense publique?

## ***8-Propositions pour une démarche de préservation des milieux humides de Sologne***

### **1-Inscrire notre action de préservation de ces milieux dans la dynamique des objectifs fixés par le Pays de Grande Sologne :**

Définir des projets innovants répondant aux critères spécifiques tels que :

- relocalisation de l'économie rurale,
- développement des énergies renouvelables pour la Sologne,

- préservation de notre patrimoine naturel pour assurer l'attractivité du territoire.

Le Pays de Grande Sologne est en effet destiné à favoriser et accompagner le développement économique local au-delà des circonscriptions administratives existantes. Sans fiscalité propre cette instance est fondée sur une démarche participative des élus, toutes tendances confondues, en concertation avec les acteurs locaux, autour d'un projet commun y compris celui du Patrimoine naturel.

## **2- Amplifier le déploiement de Natura 2000 en forte croissance sur notre territoire.**

Fondée sur une démarche participative et une adhésion volontaire à la charte Natura 2000 celle-ci est le meilleur garant d'un investissement personnel et d'une prise de responsabilité pour l'avenir du territoire.

Une amélioration du dispositif actuel pourrait être suggérée en refondant sa gouvernance et en développant le volet d'incitation fiscale relatif à la préservation des zones humides si importantes pour la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la pollution. En particulier il pourrait être testé de nouveaux dispositifs fiscaux tels que l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou de nouveaux modes de rémunération pour services environnementaux, comme le financement du stockage de carbone sur les zones humides conservées ou restaurées.

L'aboutissement d'un tel projet pour la Sologne n'est pas une fatalité. C'est aux Solognots à prendre leur destin en main dans un esprit de responsabilité et de dialogue qui a toujours prévalu dans cette alliance de l'Homme avec la Nature.

Dominique Norguet

Président

[www.sologne-avenir.fr](http://www.sologne-avenir.fr)